Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213502685-20260609-26_06_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 09 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué le 5 juin, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Fabienne GLET, Maire.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	11
Présents	10
Votants	10
Vote	
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Date de convocation : le 05 juin 2026

Étaient présents : Lénaik BELLEIL, Lucie BERTHOU, Nadine BOUVIER, Marc CHRISTIE, Fabienne GLET, Léonard GLO, Magali LAIGLE, Anselme MASSIOT, Fanny RIGAULT PIVAN Charles TEMPLÉ

Ont donné procuration : /

Absents excusés : Sylvain DENIS

Secrétaire de séance : Fanny RIGAULT-PIVAN

DELIBERATION 2026_06_06
RECENSEMENT DE LA POPULATION DU 21 JANVIER AU 20 FÉVRIER 2027 : DÉSIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le prochain recensement de la population organisé par l'INSEE se déroulera sur la commune de Saint-Ganton du 21 janvier au 20 février 2027.

Dans le cadre de cette opération, il convient de désigner un coordonnateur communal chargé d'assurer la préparation et le suivi de la collecte. Cette fonction peut être exercée par un agent communal ou un élu.

Madame le Maire propose de désigner Madame Béatrice JAUNEAU, agent communal, qui a déjà exercé les fonctions de coordonnatrice communale lors du recensement de 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de nommer Madame Béatrice JAUNEAU coordonnatrice communale pour le recensement de la population qui se déroulera du 21 janvier au 20 février 2027 ;

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213502685-20260609-26_06_06-DE

Pour certifié conforme,

Le Maire
Fabienne GLET



Le secrétaire de séance
Fanny RIGAULT PIVAN

